

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2018.

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 12 juillet 2018 à 19 heures sous la présidence du maire Jacky BONIN.

Absents excusés : Pascale BAILLET, Damien PACCAUD.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance précédente, le conseil municipal a étudié les points suivants :

DECISION DU MAIRE : Décide de souscrire une assurance auprès du cabinet AXA afin d'assurer le tracteur tondeuse de marque Husqvarna.

FINANCEMENT TRAVAUX SYDELS : Le maire informe les membres du conseil municipal que les travaux qui seront réalisés par le SYDESL pour l'enfouissement des réseaux aériens vont laisser un reste à charge pour la commune de 14.276,40 euros HT et qu'il est possible de demander un remboursement de cette somme sur les trois années à venir. Le conseil municipal retient cette proposition et demande un échelonnement de cette dette sur les exercices 2019,2020 et 2021.

TRAVAUX DE BUSAGE : Le conseil municipal accepte un devis de 751.08 euros TTC établi par l'entreprise GUIGUE concernant le changement d'une traversée complète de desserte à hauteur du bois de Reveure.

EMPRUNT : Le conseil municipal accepte l'offre du CREDIT AGRICOLE DU CENTRE EST qui nous propose un prêt de 100.000 euros, sur 15 ans au taux de 1.46 % afin de financer une partie des travaux de création du chemin piétonnier.

DECISION MODIFICATIVE : Le conseil municipal donne son accord pour une décision modificative afin de prélever sur le compte « dépenses imprévues » la somme nécessaire au paiement de la facture d'achat d'un réfrigérateur table-top pour la mairie, d'un lave linge nécessaire à l'entretien des locaux et d'un micro-ondes pour la maison du temps libre.

Le conseil municipal étudie les questions diverses.